



Dette lié à un bail commercial en nom propre

Par **mousetf**, le **20/12/2016** à **18:18**

Bonjour, rnrnLe problème est long à expliquer alors je vais essayer de le synthétiser, comme beaucoup ici, je suis un peu perdu et je ne sais plus vers qui me tourner.rnrnIl y a dix ans j'ai créé une société.rnJ'ai signé un bail commercial à mon nom avec un transfert du bail vers la société lorsqu'elle sera créée avec un temps maximum de 3 mois. rnLe notaire à qui j'ai demandé de gérer la création de la société a mis plus de trois mois pour le faire. rnrnQuelques mois après le commerce ne démarrait pas et j'ai décidé de déposer le bilan.rnrnLorsque j'ai averti le bailleur, il m'a dit qu'il allait se retourner vers moi car j'étais locataire en nom propre. rnrnJ'ai laissé courir (ce qu'il ne fallait surement pas faire) et quelque mois après le bailleur a fait une demande auprès d'un huissier pour récupérer son argent. L'huissier m'a prévenu qu'un jugement sur le sujet devait avoir lieu. je venais de commencer un travail et je ne me suis pas présenté.rnrnLe jugement m'a chargé de payer une somme (~20.000€). J'avais d'autre dette en cours (RSI, mutuelle). Un prélèvement automatique a été mis en place et le temps a passé. Le jour où j'ai eu fini de payer la RSI et la mutuelle le prélèvement a cessé. rnrnJe n'ai pas eu de nouvelle pendant plusieurs années. Et la semaine dernière l'huissier revient en me demandant ~22.000€ (incluant ~8.000€ d'intérêt, plus des frais d'huissier etc...) Sachant que j'ai déjà payé ~8.000€ et la société qui demande la créance a changé de nom.rnrnEn toute honnêteté je suis perdu, est ce que je dois simplement leur demander d'étaler la dette ? Est ce que j'ai un recours quelconque ? Est ce que les intérêts sont normaux ? Est ce que je devrais recourir à un avocat ou à quelqu'un qui pourrait m'aider dans ce cas ? rnrnJ'ai eu la chance de me stabiliser et de réussir à prendre le problème de face (d'où ce message...), je me suis marié durant cette année, j'ai un petit bébé de 18 mois, je paie mes impôts, je travaille sans interruption depuis plus de 7 ans. Mais je me sens tellement inapte à gérer cette situation... Je n'ai comme vous vous en doutez pas l'argent de côté, je n'ai d'ailleurs pas d'argent de côté et ne sais pas quoi faire. rnrnMerci d'avance de m'avoir lu.

Par **morobar**, le **20/12/2016** à **18:24**

Bonjour,
Si ce n'est déjà fait, réclamez à l'huissier le titre exécutoire qu'il semble détenir.
Il faudra alors examiner une éventuelle prescription.

Par **mousetf**, le **21/12/2016** à **09:34**

Voici la réponse de l'huissier quand je lui demande le titre exécutoire :
Le titre vous a été signifié le 11.09.2008.
Vous aviez pris des accords après cette signification contenant également commandement de payer mais qui n'ont pas été respectés par la suite.

Par **morobar**, le **21/12/2016** à **10:32**

Hélas le titre n'est pas prescrit et vous semblez avoir la mémoire un peu courte.
Je n'ai pas saisi le changement de créancier que vous indiquez.

Par **mousetf**, le **21/12/2016** à **10:48**

Je me doute que dans ce dossier un tas d'erreur m'incombe mais je n'ai pas demandé moi-même l'arrêt du prélèvement. Je n'ai juste pas relancé l'huissier pour continuer à le payé et je ne m'attendais pas à ce qu'il me relance plusieurs années après.
Je l'ai précisé sans savoir si cela pouvait avoir un impact quelconque. Simplement le nom de la société à qui je devais de l'argent à changer de nom.